COMMUNIQUE

RAPPEL

**En prévision de l’assemblée générale ordinaire de la ligue prévue le 05 Mars 2024, il est demandé aux responsables des clubs de nous communiquer le nom et prénom de la personne qui représentera le club (président de l’association ou une personne dûment mandaté , membre élu du bureau de l’association) conformément à l’imprimé.**

**Seules les personnes ayant réglé leur cotisation (2000.00 DA) et mandatés sont autorisés à assister à l’assemblée générale.**